

ILS ONT FERME L'ÉCOLE DE LA NOUZILLE A SAINT-AUVENT ! (Monique Gallais)

Monique Gallais a toute sa famille sur la commune de Saint-Auvent et dans les communes alentours. Sa tante fut la dernière « restauratrice » de la cantine de l'école de La Nouzille.

Résumé : En **1876**, les parents des villages excentrés de Saint-Auvent et des communes voisines ont souhaité une école de proximité. La Nouzille a été le lieu d'implantation de cette école qui a accueilli pendant 75 ans les enfants, garçons et filles de la campagne. Chacun y a appris à lire, à compter et à écrire, l'histoire et la géographie mais aussi la vie en société. Puis un jour de **1994**, « **ils ont fermé l'école de La Nouzille... !** ».

La Nouzille est un village important de 70 âmes, à trois kilomètres du bourg de Saint-Auvent où se trouve l'école communale. Il est situé au centre d'une douzaine de villages tous distants d'environ 4 à 6 kilomètres du bourg de Saint-Auvent. En 1876, les habitants du Roule (98 habitants) ont été les initiateurs de la création de l'école de La Nouzille. Car ce village est à la fois proche du lieudit « Chez le linge » commune d'Oradour sur Vayres, de La Bussière, commune de Vayres et du Roule. L'école sera donc créée aux confins des villages excentrés des bourgs d'Oradour sur Vayres, Vayres et Saint-Auvent, dans la Haute-Vienne.

Une longue histoire et une grande volonté

La tradition populaire fait de Charlemagne (768-814) le père de l'enseignement primaire. C'est surtout la chanson « Sacré Charlemagne » qui a propagé cette idée folle. Charlemagne gouverne un grand empire. Autodidacte, il parle le Grec et le Latin, mais ne sait pas écrire. Il s'entoure de lettrés et de savants et stimule l'activité de copie des textes sacrés dans les monastères. Il a conscience de la nécessité d'unifier les différentes écritures dans ses territoires. Même si la croyance en fait l'inventeur de l'école (le 28 janvier fête de la Saint Charlemagne est celle des écoliers), personne ne peut revendiquer l'invention de l'école, elle est aussi ancienne que l'écriture elle-même.

Les monastères sont les premiers centres d'éducation et de culture. Les moines bénéficient d'un environnement propice à l'étude et prodiguent un enseignement de haut niveau, mais l'instruction est réservée aux garçons et surtout aux fils bien nés... L'école des filles verra le jour à partir du XVII^e et du XVIII^e siècle. Mais pendant de longs siècles, ce sont les hommes d'église qui ont été les premiers et seuls « instituteurs ».

Les lois au fil du temps

Sous la Monarchie de juillet, la loi Guizot en 1833 va instituer la création d'une école de garçon dans toutes les communes de plus de 500 habitants, et d'une école de fille dans celles de plus de 800 habitants. La loi Falloux, promulguée en 1850 sous la II^e République, va consacrer la liberté de l'enseignement, laissant toute leur place aux établissements confessionnels. Sous la III^e République, les lois Ferry, vont mettre en place les structures d'une école publique laïque et obligatoire. La loi du 16 juin 1881 établit la gratuité dans les écoles primaires. Les lois du 28 mars 1882 et 30 octobre 1886, définissent et organisent l'enseignement primaire qui devient obligatoire pour les garçons et les filles, et instituent la laïcité.

C'est à cette époque que va naître l'idée de créer une école à La Nouzille. En Limousin, les statistiques du degré d'alphabétisation de la population, font apparaître un retard considérable par rapport à la moyenne nationale.

Pour la période 1846-1850, l'analphabétisme des conscrits est de **72%** pour les habitants de la **Corrèze** et de la **Haute-Vienne**, et il est en **Creuse** de **49,8%**. Des chiffres plus près de la **moyenne nationale qui est de 36%**.

Entre 1861-1865, l'analphabétisme est en **Corrèze** de **59%**, en **Haute-Vienne** de **62,1%** et en **Creuse** de **27,2%**.

Enfin **pour la période 1876-1877**, les chiffres sont les suivants : en **Corrèze 37%**, en **Haute-Vienne 37,9%** et en **Creuse 18%**.

Nos ancêtres avaient donc un long chemin à parcourir pour atteindre un niveau d'instruction correct. On constate à la lecture des actes d'état-civil que peu d'entre eux savaient signer jusqu'au XIX^e siècle inclus. Ce n'est qu'à partir du XX^e siècle que les signatures apparaissent de façon beaucoup plus régulière au bas des actes d'état civil.

Ces actes témoignent aussi de la place faite à la femme dans notre société. Non seulement leur niveau d'instruction est faible, mais elles jouent un rôle limité dans les procédures administratives. Car si elles furent « marraines » des baptêmes enregistrés dans les paroisses aux côtés des « parrains », elles disparaissent très largement des actes d'état-civil, au profit des hommes qui sont majoritairement « témoins » des déclarations de naissances ou de décès dans la campagne limousine.

Bien sûr, on est plus instruit en ville que dans les campagnes. Les creusois dont l'émigration saisonnière vers la ville est déjà importante, bénéficient d'un meilleur niveau d'instruction que l'on constate au moment de la conscription. Soulignons enfin que l'analphabétisme est quasiment nul parmi les professions libérales, les employés de l'état ou les commerçants, alors qu'il est encore très répandu dans le monde paysan à la fin du XIX^e siècle.

Volonté populaire et démarches administratives

C'est dans ce contexte que les habitants de Saint-Auvent, souhaitent et formulent en 1876, par courrier à l'inspecteur de l'académie, la demande de création d'un lieu d'enseignement où les enfants des différents villages pourraient recevoir l'instruction. Cette demande ne reçoit pas d'avis favorable, aucune explication n'est donnée. Mais sans doute, le fait de créer un lieu d'enseignement commun à différentes communes, posait des problèmes de budget et sans doute aussi d'opportunité. Deux ans plus tard, en 1878, les habitants ne se désarment pas, reprennent leurs démarches pour la création d'une école mixte au hameau de La Nouzille dans une lettre adressée au préfet de la Haute-Vienne.

Les pères de famille expliquent que « l'école de Saint-Auvent se trouve à une distance de quatre kilomètres » des villages excentrés qui comptent 395 habitants, que construire une école mixte à La Nouzille, réduirait de 3km, le chemin à parcourir par les enfants matin et soir, et que 30 ou 40 enfants devraient pouvoir y être inscrits. La lettre est signée de 35 pères de famille et approuvée par l'ensemble des élus. Cette fois, s'appuyant sur les dispositions législatives et prenant en compte la volonté populaire, l'accord va être donné. La commune peut à la fois construire une école mixte à La Nouzille, et peut aussi, construire une école de filles au bourg. Saint-Auvent va devoir mobiliser des moyens financiers importants. L'investissement est considérable pour le budget communal. Il faut acquérir un terrain, prévoir de loger les instituteurs et organiser des salles de classes dotées de matériel adapté.

Dès 1909, anticipant l'accord de l'administration et pour conforter le dossier, le conseil municipal avait voté le principe de la construction des deux « maisons d'école ». Pour cela, le maire M. de Fredy avait annoncé qu'il « donnait gratuitement un terrain pour la construction de l'école de fille ». A La Nouzille, le sieur Martial Lagarde, propriétaire « d'une maison assez convenable, est disposé à mettre sa maison en bon état et à la louer à sa juste valeur à la commune ». Le terrain est situé le long de la voie ferrée reliant Saillat à Bussière-Galant dont la gare St-Laurent / St-Auvent, est précisément à La Nouzille, juste à la sortie du village sur la départementale 41. Il est en moyenne à 1500 mètres de l'ensemble des villages desservis par l'école mixte.

En 1911, tous les accords ayant été donnés, la commune de Saint-Auvent fait ses comptes : le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts a attribué une subvention de 5080 Fr pour La Nouzille et de 6380 Fr pour l'école de filles. Soit un apport public de 11460 Fr. Les devis des travaux sont de 14912,38 Fr pour le bourg et de 15098,10 Fr pour La Nouzille. A quoi il faut ajouter les honoraires de l'architecte pour la somme de 1500 Fr. La commune doit donc financer 20351 Fr sur ses fonds propres. Le 10 février 1911, Monsieur de Fredy le maire, convoque son conseil municipal à 11 h 30. Le financement des deux maisons d'école est à l'ordre du jour. L'ensemble du conseil « vote un emprunt de 20049 Fr », qui sera « contracté à la caisse des retraites pour la vieillesse et remboursable en trente années en annuités de 1132,64 Fr et une imposition extraordinaire de 14,15 Fr à percevoir pendant le même laps de temps pour assurer le remboursement de cet emprunt en capital et intérêt ».

Entre la première demande en 1876 et le jour de l'inauguration de l'école en septembre 1916 en pleine guerre, trente années auront été nécessaires pour voir naître l'école mixte du village de La Nouzille.

Durant ces trente années d'attente, l'instruction publique s'organise peu à peu à La Nouzille comme dans le reste de la France. On va construire 17320 écoles, 5428 seront agrandies et 8381 réparées. En 1878, 311 millions de francs sont alloués pour la construction et l'aménagement des maisons d'école...



La suite de cette publication sur l'école de La Nouzille est à lire sur la revue mentionnée ci-dessous :

Dossier de **Monique Gallais** paru dans « **D'Onte ses - Histoire et généalogie des Limousins** » n°3 - mars 2011.

Revue éditée par le **CGHML** (Cercle de généalogie et d'histoire des marchois et limousins).

<http://www.cghml.fr/>





L'école de La Nouzille vient d'être installée (en 1916)



L'ancienne école de La Nouzille aujourd'hui